

Livret d'accueil des participants

I – Présentation de l'association	2
II – Modalités d'admission	2
Public concerné et prérequis :.....	2
Accueil et suivi :	3
Accessibilité de la formation pour les personnes en situation de handicap :.....	3
III – Modalités d'intervention.....	3
Méthodes et contenus pédagogiques :.....	3
Modalités d'évaluation :.....	3
IV – Conditions d'accueil	4
Horaires et déroulement de la formation :.....	4
Organisation matérielle :.....	4
V – Contact	4

I – Présentation de l'association

L'expertise de l'Aric, en tant qu'association d'élus.e.s, est fondée sur la connaissance des spécificités du mandat des élus.e.s locaux et des compétences à développer en fonction des attributions et rôles qui lui incombent.

L'association, de par son objet, son statut et son implantation, occupe une position singulière dans le champ de la formation des élus.e.s. Sa visée est d'intérêt général et pluraliste car elle défend la nécessité de proposer des espaces de formation dédiés, pour permettre aux élus.e.s de monter en compétences sur les sujets qui touchent directement leurs fonctions électives.

Pour ce faire l'Aric cultive une expertise à la fois théorique et pratique. Elle dispose d'une connaissance approfondie des réalités de terrain : par le biais de ses administrateurs (majoritairement des élus.e.s locaux) et grâce à un maillage territorial de collectivités adhérentes sur les quatre départements bretons.

L'association s'appuie sur une équipe salariée ainsi qu'un réseau de formateurs spécialisés, tous au fait des connaissances techniques, règlementaires, législatives et politiques liées au mandat.

L'Aric propose plusieurs types de formation à destination des élus.e.s locaux :

- Des formations à la carte qui peuvent s'organiser en plans de formation visant à former des élus.e.s d'une même collectivité.
- Des formations en inscription individuelle sur calendrier fixés par l'Aric pour des élus.e.s de tout le territoire.
- Des cycles de formation longs qui réunissent des élus.e.s de tout le territoire breton en inscriptions individuelles ou à l'initiative d'une collectivité pour un même territoire.

Pour réaliser au mieux ces formations l'Aric s'entoure de formateurs et formatrices experts dans des domaines spécifiques comme l'urbanisme, les finances locales, la communication...

Ces formations ont lieu en présentiel ou en distanciel sous forme de classes virtuelles.

II – Modalités d'admission

Public concerné et prérequis :

Il n'y a pas de prérequis pour participer aux formations sauf ceux explicités dans les fiches pédagogiques de présentation qui se trouvent sur le site de l'Aric.

Les formations de l'Aric s'adressent à tous les élus.e.s locaux. Elles sont conçues pour répondre aux contraintes, obligations et besoins liées à l'exercice du mandat d'élus.e local.

Les thématiques de formation tiennent compte de la progression et de la montée en compétences nécessaires des élus.e.s, au début, au milieu et à la fin du mandat. Pour ce faire trois niveaux sont proposés : découvrir, maîtriser, approfondir.

Accueil et suivi :

- Les participants, une fois l'inscription validée, reçoivent, une semaine avant la formation, une convocation indiquant les lieux et horaires de la session ; ce livret d'accueil et le règlement intérieur des formations.
- Pendant la formation un livret/support de formation est distribué à chaque participant.
- A l'issue de la session une attestation de formation est remise aux participants et un certificat de réalisation est envoyé à la collectivité de l'élu.e participant.

Les formateurs et l'équipe de l'Aric restent disponibles par mail ou par téléphone après la formation pour des questions complémentaires et pour recueillir des demandes ou observations spécifiques en lien avec la formation réalisée.

Accessibilité de la formation pour les personnes en situation de handicap :

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.gavory@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

III – Modalités d'intervention

Méthodes et contenus pédagogiques :

Les formateurs ont recours aux méthodes actives. Ils partent des situations singulières des participants pour ajuster leurs contenus. Des échanges entre les formateurs et les participants sont organisés tout au long de la formation pour mesurer l'appropriation des contenus par le groupe. Les outils pédagogiques sont choisis pour privilégier une bonne compréhension et appropriation des contenus : allers/retours théorie/pratique, étude de cas, partage d'expériences entre participants, évaluation formative.

Un livret de formation est proposé par chaque formateur, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...). Ce document est envoyé par l'Aric sur le lieu de formation. Il est distribué le jour de la formation par le formateur.

Modalités d'évaluation :

Des bilans collectifs sont effectués tout au long de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants.

A l'issue de la formation des questionnaires d'évaluation pour les élu.e.s et le formateur sont distribués et complétés sur place, ils permettent de recueillir des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation.

L'Aric est engagée dans une démarche de certification qualité de ses formations. Nous sommes attentifs et à l'écoute des retours que formuleront les participants et parties prenantes, tant sur l'organisation administrative, matérielle et technique que sur les contenus pédagogiques délivrés. Cette démarche nous permet d'améliorer, de manière continue, l'offre de formation et proposer des thématiques et contenus au plus près des besoins des élu.e.s locaux.

IV – Conditions d'accueil

Horaires et déroulement de la formation :

Les formations se déroulent généralement sur des journées, de 9h00 à 17h00 ou des demi-journées ou soirées.

Des pauses le matin et l'après-midi sont aménagées pour permettre une meilleure concentration et des échanges informels entre participants.

Une pause méridienne d'une heure et demie est organisée pour pouvoir se restaurer.

Pour les formations en inscription individuelles sur calendrier, les repas sont réservés et organisés par l'Aric. Les participants signalent dans le bulletin d'inscription s'ils participeront ou non au repas.

Pour les formations à la carte, en plan de formation ou les cycles, les repas sont organisés par la collectivité qui les accueille.

L'accueil et pause-café/thé sont gérés par les collectivités des salles où se déroulent les formations quand les conditions le permettent (selon contraintes sanitaires, possibilités matérielles...)

Organisation matérielle :

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations respectent les critères de certification d'établissements recevant du public. L'Aric vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique.

Pour les formations en inscriptions individuelles sur calendrier organisées dans les Côtes d'Armor, un partenariat avec le Centre de gestion permet d'accueillir à Plérin les formations se déroulant dans ce département.

V – Contact

L'équipe de l'Aric est présente pour répondre à vos questions et aménagements spécifiques et vous conseiller sur vos besoins en formation.

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à info@aric.asso.fr ou par courrier à Aric 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX.